

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 19 DECEMBRE 2019

## TRAVAUX EMBACLES BIBICHE

Le Maire présente au conseil municipal une convention financière définissant les modalités de prise en charge des dépenses engagées par la commune de Distroff dans le cadre des travaux d'urgence de renaturation de la Bibiche. Ces travaux ont été pris en charge par la commune de Distroff.

Afin de solder le reliquat de facture sur cette opération qui s'élève à 5 107,63 €, les communes concernées par cette opération ont décidé de répartir cette somme au prorata des sommes engagées par chacune d'elles soit :

➤ Distroff	956,15 €
➤ Luttange	1 286,61 €
➤ Metzeresche	855,53 €
➤ Metzervisse	876,47 €
➤ Valmestroff	604,63 €
➤ Volstroff	628,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer la convention précitée et à procéder au règlement de la somme restant due.

## SUBVENTION TELETHON 2019

Dans le cadre de la manifestation organisée au profit du Téléthon 2019 par l'APEEM, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de verser à cette association une subvention de 550 €
- demande au maire de procéder à l'ordonnancement de cette dépense.

## GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE GAZ

Le maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la commune de Metzervisse au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- autorise le maire à signer la dite convention constitutive ;
- autorise le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

## MODIFICATION LIMITES AGGLOMERATION

Le maire expose au conseil municipal que, compte tenu :

- des infrastructures réalisées et des constructions et équipements existants aux abords de la RD918 :
  - à l'ouest, une zone d'activité commerciale développée depuis 2016, le long de la route de Distroff (RD56), grâce à un programme d'investissement communal et intercommunal, qui comprend (une supérette de 700 m<sup>2</sup> - une station-service - un boucher-traiteur - une pizzeria - une opticienne - une esthéticienne - une fleuriste - une boulangerie - un constructeur de pavillons - une entreprise de contrôle technique - un garage en cours de réalisation - une station de lavage autos
  - au nord : un restaurant (en face de la rue de la Gare) - un concessionnaire automobiles - les établissements Rieu - les ateliers communaux. (en cours d'aménagement) - 3 entreprises - des habitations

Il propose de modifier les limites de l'agglomération et de placer à cet effet les panneaux d'entrée d'agglomération sur la portion de la RD 918 au niveau des Ets RIEU d'une part et du 14 route Nationale d'autre part où la limitation de vitesse sera par conséquent de 50 km/h.

Il précise que, conformément aux articles R110-2 et R411-2 du Code de la Route, ces limites sont fixées par arrêté du maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## SECURITE RD 918 – DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF AMISSUR

Suite à l'intégration de la portion de RD 918 située entre les Ets RIEU et le 14 route Nationale dans l'agglomération, afin de sécuriser la circulation piétonne en traversée et aux abords de cette route, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en œuvre différents dispositifs :
  - création d'un passage piéton avec signalisation lumineuse
  - bordures surbaissées pour personnes en situation de handicap
  - éclairage public
  - signalisations horizontale et verticale matérialisant le Code de la Route
  - équipements permettant une différenciation du trafic
  - barrières et glissières de sécurité le long de la RD 918
- demande au maire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de la constitution du dossier correspondant
- donne pouvoir au maire de faire le nécessaire quant à la consultation des entreprises et de passer commande à l'entreprise mieux-disante.

Dans le cadre de ces travaux, le maire précise que la commune ne bénéficie d'aucun financement extérieur. Il propose de solliciter une subvention du Département au titre du programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme AMISSUR dont le taux unique d'aide est de 30 %
- précise que la part de 70 % restante sera financée par les fonds propres de la commune
- s'engage à la prise en charge par la commune de la gestion et de l'entretien des équipements réalisés
- prend acte de l'annulation totale ou partielle de la subvention en cas de non achèvement à la date du 15 octobre 2021
- donne pouvoir au maire de signer tout document afférent à ce dossier

## TRAVAUX POUR REDUCTION CONSOMMATION ENERGETIQUE MAIRIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin de réduire la consommation énergétique de l'ensemble des locaux de la mairie, le maire souhaite proposer au conseil municipal de procéder au remplacement des menuiseries bois existantes (partie ancienne), d'une part, et à la création d'un réseau complet de chauffage au gaz, d'autre part.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- est favorable aux travaux proposés
- sollicite les subventions de la Région Grand'Est :
  - dans le cadre du Soutien aux Investissements des Communes Rurales au taux maximum de 25 % du coût HT
  - au titre du programme Climaxion en fonction des éléments déterminés après rencontre avec le chargé de mission des services de la Région
- sollicite la subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2020 au taux de 60 %
- précise que la part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune
- demande au maire de faire le nécessaire en ce sens et de signer tout document afférent à ces dossiers.

## CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – AMENAGEMENTS SUR RD 918 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le maire présente au conseil la convention à passer avec le Département de la Moselle relative à l'aménagement du chemin piétonnier le long de la RD 918.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure du cheminement piétonnier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention présentée.

## MOTION COMMUNE DE BOUZONVILLE AXE FERROVIAIRE ALLEMAGNE – LUXEMBOURG VIA BOUZONVILLE ET THIONVILLE

Su proposition de la commune de Bouzonville, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

Les élus des collectivités locales situées sur l'axe ferroviaire reliant Dilligen (Allemagne) au Luxembourg, en passant par Bouzonville et Thionville, demandent la remise en service d'une desserte régulière et, à cet effet, adoptent la motion suivante :

**Motion pour la remise en service et l'électrification complète  
de la ligne ferroviaire de la Vallée de la Nied en direction du Luxembourg sur l'axe DILLINGEN, REHLINGEN-SIERSBURG, HEMMERSDORFF, NIEDALTDORF, BOUZONVILLE, FREISTROFF, ANZELING, EBERSVILLER, HOMBOURG -BUDANGE, KEDANGE-SUR-CANNER, METZERVISSE, DISTROFF, KUNTZIG, YUTZ, THIONVILLE, LUXEMBOURG**

Du fait de la réunification de la République Fédérale d'Allemagne, de la chute du mur de Berlin en 1989 et de l'élargissement de l'Union Européenne, la Grande Région (Wallonie, Luxembourg, Moselle, Sarre et Rhénanie-Palatinat) a pris une position centrale en Europe avec une importance économique, sociale et culturelle avérée.

Le triangle des trois frontières SaarLorLux offre un fort potentiel de développement économique grâce aux installations industrielles existantes, mais aussi une présence accrue des moyennes entreprises dans des zones industrielles planifiées et/ou en projet. De plus, une croissance du volume de marchandises dans la région SaarLorLux est due au transport fluvial sur la Moselle et la Sarre facilité par de bonnes infrastructures.

La migration quotidienne d'environ 232 000 travailleurs frontaliers dans la zone SaarLorLux est en augmentation permanente, ce qui entraîne un engorgement croissant de l'infrastructure routière, particulièrement aux heures de pointe. Pour des raisons économiques et écologiques, il est urgent de trouver des solutions de substitution, qui permettraient une meilleure circulation entre les régions transfrontalières et viables à long terme.

Utiliser les infrastructures existantes est préférable avant d'envisager de nouvelles réalisations routières qui seraient coûteuses.

Avec la ligne de communication desservant Dillingen à Thionville, en passant par Bouzonville et le Luxembourg, la région dispose d'un réseau ferroviaire complet et efficace. En effet, il permet un transport rapide et efficace des voyageurs, mais aussi des marchandises, qui peuvent être en liaison directe avec l'axe Rotterdam - Marseille.

La remise en service de cette ligne serait un atout pour les entreprises de la région (Dillingen Hutte/Dillingen, Fordwerke/Saarlouis, Bahnlog/Bouzonville, Aciérie/Thionville). De plus, cette démarche contribuerait à la sécurisation et à la création de nouveaux emplois.

**Les élus des zones concernées demandent donc aux pouvoir publics et aux opérateurs d'étudier les conditions dans lesquelles la desserte ferroviaire de leur région pourrait être réactivée dans les meilleurs délais.**

Dans ce contexte, il est fait référence à :

**I. La communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen : Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union Européenne du 20 septembre 2017.**

**Extrait :**

**1. Les régions frontalières, des régions qui comptent dans l'Union Européenne**

"Ces dernières décennies, le processus d'intégration européenne a contribué à faire de ces régions frontalières, qui étaient des zones essentiellement périphériques, des zones de croissance et d'ouvertures."

" L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne reconnaît les difficultés auxquelles sont confrontées les régions frontalières et précise que l'Union devrait accorder une attention particulière à ces régions dans son action tendant au renforcement de sa cohésion économique, sociale et territoriale."

Afin de réaliser ces objectifs, adoptés par l'Union Européenne, il est demandé que l'exploitation de la ligne de chemin de fer soit incluse dans un projet financé par Interreg.

**II. Le Traité entre la République Fédérale d'Allemagne et la République française sur la coopération et l'intégration franco-allemandes du 22 janvier 2019.**

**Extrait de l'Art. 16 :**

" Les deux Etats faciliteront la mobilité transfrontalière en améliorant l'interconnexion des réseaux numériques et physiques entre eux, notamment les liaisons ferroviaires et routières. Ils agiront en étroite collaboration dans le domaine de la mobilité innovante, durable et accessible à tous afin d'élaborer des approches ou des normes communes aux deux Etats."

**III. L'accord de coalition de la République Fédérale d'Allemagne pour la 19<sup>ème</sup> législature du 12 mars 2018.**

Ligne 3565 : D'ici 2025, nous voulons électrifier 70 % du réseau ferroviaire allemand. Avec une nouvelle initiative de financement, nous voulons électrifier les lignes ferroviaires régionales.

Lignes 3570 à 3572 : Nous avons l'intention de fournir des fonds fédéraux pour l'exploitation des lignes secondaires ferroviaires et mettre en place un programme visant à promouvoir la mobilité rurale. Nous voulons garder les gares et les arrêts dans les régions.